



Communiqué de presse – Paris, le 20 février 2017

**Dépénalisation du stationnement :
Indigo, une expertise sur-mesure de la gestion du stationnement en
France et à l'international**



**Metz, ville pilote sur l'application de la loi, confie à Indigo la gestion
du stationnement en voirie**

La Ville de Metz a choisi Indigo, leader mondial du stationnement, pour la gestion et le contrôle du stationnement en voirie. Il s'agit d'une mission d'une durée de 6 ans dans le cadre d'un contrat de Délégation de service Public. Metz est ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la première ville pilote à préparer l'application de la réforme de décentralisation du stationnement (loi « MAPTAM ») qui permettra aux collectivités locales de mieux organiser le stationnement en voirie et aux automobilistes de bénéficier d'une expérience usager optimisée.

Indigo : une expertise internationale au service des collectivités

Déjà adoptée dans certaines villes en Europe et aux Etats-Unis, la dépénalisation du stationnement a permis à de nombreuses collectivités de maîtriser leur politique en matière de mobilité et d'améliorer le taux de respect du paiement du stationnement.

Depuis plus de 25 ans, Indigo accompagne les collectivités en Europe et à l'international dans leur gestion du stationnement en voirie en développant des solutions et outils sur-mesure. Indigo gère ainsi au global 127 contrats de voirie dans 8 pays, représentant 310 000 places de stationnement. En Europe, cette expertise modulable de gestion et de contrôle du stationnement s'applique à 84 contrats de voirie dans 6 pays (Espagne, Grande-Bretagne, Belgique, République Tchèque, Slovaquie et Luxembourg), pour un total de 119 000 places gérées par 600 agents de verbalisation et techniciens.

Pour mener à bien cette mission, Indigo a développé de nombreuses expertises :

- maîtrise des spécificités des réglementations locales,
- formation pointue des agents en charge du contrôle du stationnement en voirie,
- compétences en matière de collecte,
- traçabilité des recettes et recouvrement,
- moyens de contrôle dématérialisés,
- nouveaux systèmes de paiement *via* les nouvelles technologies.

Depuis la mise en œuvre de la dépénalisation, **Indigo a ainsi obtenu des résultats significatifs en matière de recettes pour les collectivités et de rotation des véhicules dans les centres villes**. A titre d'exemple, le taux de respect de paiement est aujourd'hui estimé à près de 85 % à Madrid et 95 % à Londres.

« Notre expérience acquise à l'international sur la dépénalisation du stationnement en voirie et notre adaptation à chaque spécificité locale nous permet d'appréhender sereinement l'application de la loi en France. Nous mettrons en œuvre pour les collectivités de nombreuses solutions clé en main, déjà éprouvées, pour leur garantir un passage réussi à la dépénalisation » déclare **Sébastien Fraisse, Directeur Général Adjoint et Directeur France d'Indigo** ajoutant *« Les villes pourront ainsi mieux maîtriser leur politique globale de déplacements et de gestion de l'espace public, en créant une vraie rotation du stationnement en surface : un nouvel équilibre qui évite les voitures ventouses qui nuisent au commerce local et qui au contraire favorise un meilleur partage de la voirie et apporte plus de confort et de fluidité dans les parcours en centre-ville. »*

Les missions d'Indigo à Metz

Indigo remplace dans un premier temps l'ensemble des horodateurs de la ville par une nouvelle génération qui permettront notamment aux usagers de payer leur stationnement avec leur CB sans contact, de saisir leur plaque d'immatriculation, et dès 2018 de dématérialiser leur ticket de stationnement qu'ils n'auront plus à afficher sur leur véhicule. In fine, ces nouveaux horodateurs pourront offrir aux usagers un barème tarifaire modulable, lié à : la pollution, la catégorie d'utilisateur ou la congestion de la voirie.

Indigo assurera par la suite la mission de contrôle du stationnement en utilisant notamment un véhicule de pré-contrôle automatisé capable de lire automatiquement les plaques d'immatriculation et de constater en temps réel si les usagers se sont acquittés de leur droit de stationnement. Dès le 1^{er} janvier 2018, Indigo sera amené à gérer le suivi de l'encaissement des forfaits de post-stationnement ainsi que la gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Les principaux bénéfices de la dépénalisation du stationnement pour les usagers

- Une plus grande facilité à trouver une place de stationnement en centre-ville grâce à un taux de rotation de véhicules plus fréquent ;
- Une circulation plus fluide en centre-ville avec moins de véhicules en recherche de place donc une diminution des embouteillages ;
- Des systèmes de règlement de forfait de post-stationnement (FPS) plus modernes, dont le montant sera minoré si les automobilistes s'acquittent immédiatement du règlement de leur FPS : par exemple à Metz, il sera abaissé à 15 euros au lieu de 17 euros d'amende actuellement ;
- Une qualité du service de gestion des contestations délivré par le gestionnaire avec, à leur disposition, plusieurs solutions de paiement, un accueil en boutique Indigo et une rapidité du traitement des contestations.

Pour découvrir en détail les expertises développées par Indigo et les résultats obtenus, notamment à Madrid, rendez-vous ici : <http://www.parkindigo.com/fr/expertise/depenalisation-du-stationnement/>

A propos d'Indigo :

Indigo est un Groupe français, leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, qui emploie 18000 personnes dans 17 pays et plus de 500 villes. Il est le seul opérateur du secteur à être présent sur trois continents et sur tous les types de stationnement : voirie, parcs en ouvrages, parcs privés mutualisés. Indigo exploite plus de 4600 parkings dans le monde, avec plus de 2.3 millions de places de stationnement, et plus de 2500 km de voirie. Indigo accompagne les collectivités et les acteurs privés (hôpitaux, centres commerciaux, gares, aéroports...), et développe des offres de stationnement personnalisées pour les utilisateurs, tout en rendant la ville plus agréable et plus fluide. Dans un marché de la mobilité en plein essor, estimé à 100 Mds€ en 2025, Indigo est un acteur clé de la mobilité du futur. INDIGO. Place au futur. www.parkindigo.com

CONTACTS PRESSE

Pour Indigo

Claire-Lise Beurenault | 01 49 03 12 79
Claire-lise.beurenault@parkindigo.com

Rumeur Publique

Audrey Noël – Aurore Dupuy
01 55 74 52 00 | Indigo@rumeurpublique.fr